

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 30 OCTOBRE 2018

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : CHARLES J - VELOSO J.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au vendredi 17H. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous :

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres / Observateurs.

COURRIERS CLUBS :

ENTENTE FOOT DES ETANGS : demande arbitre cat. U17 du 01.11.18, transmis au responsable des désignations pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses disponibilités.

VALLEE DU GUIERS : Courrier absence arbitre, si celui-ci a été retiré de votre désignation, il a sûrement été changé mais je transmets quand même au responsable pour enquête.

FC CANTON VINAY demande arbitre pour match D5 poule E, transmis au responsable des désignations pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses disponibilités.

LA MURETTE : Pris en compte votre courrier concernant l'arbitre désigné plusieurs fois chez vous, celui-ci a pris la place d'un arbitre absent la première fois et revenu en tant qu'arbitre assistant la seconde fois ; transmis au responsable des désignations pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

LALO Aboubaker : courrier pour candidature arbitrage foot entreprise, pris en compte et transmis au responsable des désignations.

GZADRI Medji : Pour votre demande d'affiliation club, cela concerne la commission statut de l'arbitrage.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.